



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/01.22  
Références DPA : 10005330/DVA.mbr

## Enquête publique

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de : ASPIRAVI – Vaarnewijkstraat, 17 à 8530 Harelbeke  
en vue d'obtenir :

#### LE PERMIS UNIQUE

**Visant à construire et exploiter une éolienne d'une puissance maximale de 2,9 MW et ses équipements annexes**  
**Situation : Nationale 4 à 5330 ASSESSE**

Le dossier, accompagné de l'étude d'incidences sur l'environnement, peut être consulté à l'administration communale d'Assesse à partir du 14/02/2022.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu date et heure de clôture de l'enquête                                      | Les observations écrites peuvent être adressées à                                         |
|--------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 08/02/2022                     | 14/02/2022                    | Administration communale d'ASSESSE<br>Service Environnement<br>28/02/2022 à 12h | Collège communal<br>Esplanade des Citoyens, 4<br>5330 ASSESSE<br>environnement@assesse.be |

Le bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

L'enquête se déroule du 14/02/2022 au 28/02/2022.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (service cadre de vie) **uniquement sur rendez-vous (COVID)** à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi), ou le samedi matin de 9h à 11h30 seulement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance (service environnement : 083/636.857 - environnement@assesse.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous pris auprès du service cadre de vie d'Assesse.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : ASPIRAVI - Vaarnewijkstraat, 17 à 8530 Harelbeke
- du service cadre de vie de la Commune d'Assesse : Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse - Tel : 083/636847  
Mail : cadredevie@assesse.be
- du fonctionnaire technique : avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur - Tel : 081/715300
- du fonctionnaire délégué : place Léopold, 3 à 5000 Namur - Tel : 081/246134

Les autorités compétentes pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête sont conjointement le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

A Assesse, le 08/02/2022

V. ROSIER  
Directrice Générale

Pour le Collège communal,

J.-L. MOSSERAY  
Bourgmestre